

RAPPORT DE JURY
DU CONCOURS EXTERNE
D'INSPECTEUR
DES
FINANCES PUBLIQUES

ANNÉE 2025

JUILLET 2025

I - Présentation du concours

Le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 fixe le statut particulier des personnels de catégorie A pour l'accès au grade d'inspecteur des Finances publiques.

L'arrêté du 2 mars 2011 fixe les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves.

1.1 Les conditions pour concourir

L'article 6 du décret précité fixe les conditions pour concourir au présent concours.

Un arrêté ministériel, en date du 3 juillet 2024, autorise au titre de l'année 2025, le recrutement d'inspecteurs des Finances publiques.

1.2 La nature et le programme des épreuves

L'architecture du concours pour l'accès au grade d'inspecteur des Finances publiques, qui doit permettre de confirmer que les agents sélectionnés ont toutes les qualités requises pour assumer les responsabilités futures qui leur seront confiées, est la suivante :

– Épreuves écrites d'admissibilité obligatoires :

Épreuve n° 1 : rédaction d'une note de synthèse à partir d'un dossier relatif aux questions économiques et financières (durée 4 heures – coefficient 7 – note éliminatoire inférieure à 5). Cette épreuve est destinée à vérifier les qualités d'expression, d'analyse et de synthèse du candidat ainsi que son aptitude à dégager des conclusions et/ou formuler des propositions.

Épreuve n° 2 : au choix du candidat – option à préciser à l'inscription – (durée 3 heures – coefficient 5 – note éliminatoire inférieure à 5) - Réponses à des questions et/ou commentaires d'un ou plusieurs textes et/ou cas pratiques et/ou résolution d'un ou plusieurs problèmes selon l'option choisie :

- Option 1 : Droit constitutionnel et administratif ;
- Option 2 : Institutions, droit et politiques communautaires ;
- Option 3 : Droit civil et procédures civiles ;
- Option 4 : Droit des affaires ;
- Option 5 : Analyse économique ;
- Option 6 : Économétrie et statistique ;
- Option 7 : Mathématiques ;
- Option 8 : Gestion comptable et analyse financière ;
- Option 9 : Finances et gestion publiques.

– Épreuves d'admission (2 épreuves orales et 1 épreuve écrite obligatoire) :

Épreuve orale n° 1 :

Durée 30 minutes – coefficient 6 – note éliminatoire inférieure à 5.

L'épreuve consiste en un entretien avec le jury destiné à apprécier les motivations du candidat et son aptitude à exercer des fonctions d'inspecteur. L'entretien comprend tout d'abord une présentation par le candidat, durant environ 5 minutes, de son parcours. Il se poursuit par un échange avec le jury notamment sur sa connaissance de l'environnement économique et financier.

Épreuve orale n° 2 :

Durée 20 minutes – coefficient 4 – note éliminatoire inférieure à 5.

L'épreuve consiste en un exposé sur un sujet parmi deux tirés au sort suivi de questions en rapport avec le sujet traité et/ou le programme de l'option choisie par le candidat parmi les options suivantes :

- Option 1 : Droit constitutionnel et administratif ;
- Option 2 : Institutions, droit et politiques communautaires ;
- Option 3 : Droit civil et procédures civiles ;
- Option 4 : Droit des affaires ;
- Option 5 : Analyse économique ;
- Option 6 : Économétrie et statistique ;
- Option 7 : Mathématiques ;
- Option 8 : Gestion comptable et analyse financière ;
- Option 9 : Finances et gestion publiques.

Épreuve écrite n° 3 :

Durée 1h30 – coefficient 1

L'épreuve consiste en la traduction sans dictionnaire d'un document rédigé dans l'une des langues suivantes : allemand, anglais, espagnol ou italien.

1.3 Composition du jury

Jean LABAYEN, Administrateur de l'État, est nommé en qualité de président du jury du concours externe pour l'accès au grade d'inspecteur des Finances publiques.

Afin de constituer le jury de l'épreuve écrite, un arrêté en date du 13 novembre 2024 nomme 34 membres.

La constitution du jury de l'épreuve orale est fixée par un arrêté en date du 26 février 2025. Celui-ci nomme 194 membres en tant que membres titulaires et prévoit également 52 membres suppléants.

1.4 Nombre de postes

Selon l'avis publié au Journal Officiel le 1^{er} novembre 2024, le nombre de places offertes au présent concours est fixé à 828.

II - Présentation des candidats

2.1 Inscrits/présents

Le nombre de candidats inscrits en 2025 est de 7 386 contre 7 340 en 2024, soit une légère augmentation de 0,63 %.

Le nombre de candidats qui se sont présentés aux épreuves écrites est de 4 638 (sur 7 382 candidats convoqués), soit un taux de présence de 62,83 %.

Concernant les épreuves orales, 1 576 candidats y ont participé sur les 1 708 admissibles, soit un taux de présence de 92,27 %.

2.2 Les lauréats

La moyenne générale du concours (écrits et oraux) est de 10,01/20 contre 9,88/20 en 2024. En 2025, la moyenne du dernier lauréat est de 11,07.

Sur la liste principale, les hommes et les femmes représentent respectivement 51,93 % et 48,07 %, soit 430 hommes et 398 femmes. En 2024, les hommes et les femmes représentaient respectivement 52,99 % et 47,01 %, soit 550 hommes et 488 femmes.

L'âge moyen des admis sur liste principale est de 32 ans environ. Le plus jeune lauréat a 21 ans, les plus âgés 61 ans.

III - Les épreuves écrites d'admissibilité

3.1 Généralités

Les épreuves d'admissibilité se sont déroulées les 18 et 19 novembre 2024.

Lors de la réunion de jury du 12 décembre 2024, 1 708 candidats ont été déclarés admissibles (ratio de sélection admissibles/places : 2,06).

3.2 Résultats

La moyenne générale des épreuves écrites (8,68/20) est en légère baisse par rapport à l'année dernière (- 0,13 point).

La dispersion de cette moyenne est la suivante : de 0,00 à 17,44/20.

Les résultats par épreuve sont les suivants :

Épreuve n° 1 : rédaction d'une note de synthèse à partir d'un dossier relatif aux questions économiques et financières (durée : 4 h – coefficient : 7 – note éliminatoire <5).

Sur 7 382 candidats convoqués, 4 630 ont composé à cette épreuve.

La moyenne de l'épreuve (9,58/20) est en légère baisse de 0,11 point par rapport à celle constatée en 2024.

Dans l'ensemble, les strates de notes sont relativement identiques au millésime précédent. Plus précisément, la strate de notes supérieures ou égales à 15/20 reste stable avec - 0,06 point. Les notes égales ou supérieures à 12/20 et inférieures à 15/20 sont en très légère hausse de + 0,11 point. La strate des notes inférieures à 10/20 est en légère baisse de 0,34 point par rapport à l'année dernière. En revanche, le pourcentage des notes éliminatoires est en légère hausse de 0,93 point.

	2025	2024
Composants	4 630	4 568
Moyenne de l'épreuve	9,58	9,69
Note la plus élevée	18,50	19,50
Note la plus faible	0,00	0,00
Notes ≥ 15 ⁽¹⁾	281 6,07 %	280 6,13 %
12 ≤ notes < 15 ⁽²⁾	882 19,05 %	865 18,94 %
Notes ≥ 12 ⁽³⁾	1 163 25,12 %	1 145 25,07 %
Total cumul (1) + (2)		
10 ≤ notes < 12 ⁽⁴⁾	1 035 22,35 %	1 008 22,07 %
Notes ≥ 10 ⁽⁵⁾	2 198 47,47 %	2 153 47,13 %
Total cumul (3) + (4)		
Notes < 10	2 432 52,53 %	2 415 52,87 %
Notes éliminatoires < 5	343 7,41 %	296 6,48 %

Épreuve n° 2 à options :

Sur 7 382 candidats convoqués, 4 538 ont composé à cette épreuve.

Le niveau global est relativement identique à celui du précédent millésime, avec - 0,15 point sur la moyenne de l'épreuve.

Dans l'ensemble, les strates de notes comprises entre 12 et 20 sont quasi stables par rapport au millésime 2024 (+ 0,43 point). En revanche, la strate des notes supérieures ou égales à 10 et inférieures à 12 est en baisse de 1,81 point.

A contrario, la strate de notes inférieures à 10 et les notes éliminatoires sont en hausse respectivement de 1,39 et 2,83 points.

	2025	2024
Composants	4 538	4 472
Moyenne de l'épreuve	7,62	7,77
Note la plus élevée	20,00	19,00
Note la plus faible	0,00	0,00
Notes ≥ 15 ⁽¹⁾	185 4,08 %	180 4,02 %
$12 \leq \text{notes} < 15$ ⁽²⁾	515 11,35 %	491 10,98 %
Notes ≥ 12 ⁽³⁾	700 15,43 %	671 15,00 %
Total cumul (1) + (2)		
$10 \leq \text{notes} < 12$ ⁽⁴⁾	546 12,03 %	619 13,84 %
Notes ≥ 10 ⁽⁵⁾	1 246 27,46 %	1 290 28,85 %
Total cumul (3) + (4)		
Notes < 10	3 292 72,54 %	3 182 71,15 %
Notes éliminatoires < 5	1 147 25,28 %	1 004 22,45 %

Les trois options les plus choisies sont, par ordre décroissant : l'analyse économique, la gestion comptable et analyse financière et les finances et gestion publiques. La moins choisie est l'économétrie et statistique.

Liste des options	Nombre de candidats par option	% de candidats ayant composé sur l'option
Analyse économique	1 276	28,12 %
Gestion comptable et analyse financière	1 076	23,71 %
Finances et gestion publiques	687	15,14 %
Droit constitutionnel et administratif	600	13,22 %
Droit civil et procédures civiles	347	7,65 %
Mathématiques	184	4,05 %
Droit des affaires	178	3,92 %
Institutions, droit et politiques communautaires	106	2,34 %
Économétrie et statistique	84	1,85 %
TOTAL	4 538	100 %

3.3 Observations sur les épreuves d'admissibilité

Épreuve n° 1 : Rédaction d'une note de synthèse à partir d'un dossier relatif aux questions économiques et financières

Le niveau global des candidats sur cette épreuve est jugé moyen, voire insuffisant, et, par conséquent, en deçà de ce qui est attendu d'un concours de catégorie A.

Les correcteurs constatent un affaiblissement de l'orthographe, de la grammaire et de la conjugaison, mais aussi de la ponctuation et des accents. Le style est parfois familier, emprunté à l'expression orale ou journalistique.

La note de synthèse

Sur le fond, la méthodologie est globalement maîtrisée, mais seules quelques copies se distinguent par un véritable travail d'analyse et de compréhension des documents. De plus, peu de candidats parviennent à distinguer les idées importantes des idées secondaires.

Bien qu'elle soit présente sur la plupart des copies, l'introduction apparaît le plus souvent peu soignée.

Dans l'ensemble, le sujet a été compris. Le plan était donné dans la commande et ne présentait pas de difficultés particulières. Généralement, il était bien formalisé sur les copies, et les candidats ont bien respecté la structuration en deux parties et deux sous-parties. Toutefois, certains plans manquaient de dynamisme.

Sur la forme, la présentation des copies pourrait être davantage soignée et relues pour limiter les fautes.

La note de propositions

Cet exercice est souvent déstabilisant et les candidats n'en maîtrisent pas la méthodologie.

Les propositions sont souvent reprises dans les documents et manquent d'apports personnels. Les idées ne sont pas suffisamment développées et parfois listées sans explication.

La note manque souvent de structure avec une introduction, un plan et des titres.

Épreuve n° 2 : Options techniques - *Réponses à des questions et/ou commentaires d'un ou plusieurs textes et/ou cas pratiques et/ou résolution d'un ou plusieurs problèmes selon l'option choisie :*

Pour l'option « Droit constitutionnel et administratif », le niveau général des candidats est faible, tant du point de vue des connaissances juridiques éparses et sélectives du programme que du raisonnement. Il en ressort un manque de préparation des candidats aux épreuves du concours.

Sur le fond, les correcteurs constatent un manque de maîtrise de la méthodologie, tant pour les questions à réponses courtes que pour le commentaire d'arrêt. De nombreuses copies ne comportent pas de plans apparents et les propos ne sont pas structurés, ce qui dénote une absence de raisonnement dans l'élaboration du devoir.

De plus, les connaissances juridiques et de la jurisprudence ne sont pas suffisamment approfondies. Il en résulte des réponses incomplètes ou des idées souvent peu développées.

Les rares bonnes copies se caractérisent par une maîtrise du sujet, des connaissances juridiques et une maîtrise de la méthodologie.

Sur la forme, de nombreuses copies présentent des fautes d'orthographe et de grammaire majeures, et ne sont pas au niveau attendu du concours. Des efforts sont à faire concernant le soin apporté à la présentation des copies.

Pour l'option « Institutions, droit et politiques communautaires », le niveau moyen des candidats s'avère particulièrement faible, et témoigne, chez la plupart d'entre eux, d'un manque manifeste d'investissement dans la préparation à l'épreuve. La technique des exercices, la dissertation juridique et, surtout, le commentaire d'arrêt n'est pas maîtrisée, quand ils ne sont pas tout simplement inconnus des composants. Dans l'ensemble, les connaissances, y compris sur des sujets fondamentaux, tels que les institutions, les procédures décisionnelles ou les grandes politiques, sont lacunaires et confuses. Dans ce contexte, les rares candidats dont les copies démontrent un réel effort de préparation se distinguent très nettement et sont dûment valorisés.

L'orthographe et la grammaire sont mal maîtrisées, de même que le vocabulaire et les notions juridiques. Chez certains candidats, le propos manque de maturité et n'est pas

adapté à l'exercice (style parfois familier, langage « parlé »). À l'extrême, des copies se distinguent en négatif par des propos parfois inintelligibles.

Pour l'option « Droit civil et procédures civiles », le niveau des candidats est moyen, voire faible. Il y a peu d'excellentes copies.

Sur la forme, la majorité des copies sont soignées et lisibles, même si certaines contiennent de nombreuses fautes d'orthographe et de syntaxe.

Sur le fond, les correcteurs relèvent, dans la dissertation, un manque de connaissances juridiques et de rares références jurisprudentielles. S'agissant du cas pratique, les réponses manquent de motivations juridiques et le syllogisme « faits, droit, application du droit aux faits » est souvent absent.

Dans l'ensemble, les candidats ont traité les deux sujets, faisant ainsi preuve d'une bonne gestion du temps.

Pour l'option « Droit des affaires », le niveau des candidats est très moyen et hétérogène. La majorité des candidats ont une connaissance partielle du programme et n'emploient pas de vocabulaire juridique.

La méthodologie de la dissertation est maîtrisée. Les copies, structurées, font ainsi apparaître une introduction et un plan en deux parties et deux sous-parties. Néanmoins, peu de candidat ont problématisé le sujet.

S'agissant plus particulièrement du cas pratique, le syllogisme « faits, droit, application du droit aux faits » est peu présent.

Pour l'option « Analyse économique », le niveau des candidats est très moyen. Il y a très peu de bonnes copies.

Sur la forme, la majorité des copies présentent une mauvaise syntaxe, des fautes de grammaire et d'orthographe.

Sur le fond, certains candidats ont fait l'effort de structurer leur pensée en présentant un plan détaillé et des arguments pertinents. Les théories et concepts économiques apparaissent maîtrisés.

Néanmoins, peu de candidats ont fait preuve d'un raisonnement économique de qualité.

La gestion du temps est globalement maîtrisée, les exercices non traités l'ayant été de toute évidence par manque de connaissances.

Pour l'option « Économétrie et statistique », le niveau général est hétérogène avec un nombre important de candidats qui ne maîtrisent pas les fondamentaux.

Globalement, les copies étaient bien rédigées et lisibles.

Peu de copies ont fait apparaître une mauvaise gestion du temps.

Pour l'option « Mathématiques », le niveau est très faible. Les bases mathématiques ne sont pas acquises chez un grand nombre de candidats.

Les bonnes copies proposent des réponses bien formulées, avec des raisonnements clairs et précis. Sur la forme, les copies étaient lisibles et présentaient peu de fautes d'orthographe.

S'agissant de la gestion du temps, de nombreux candidats n'ont pas traité tous les exercices.

Pour l'option « Gestion comptable et analyse financière », le niveau des candidats est faible, voire très faible, et en baisse par rapport aux millésimes précédents.

Sur la forme, il y a encore trop de copies illisibles, le niveau de grammaire s'avérant de surcroît assez faible.

Sur le fond, le programme de l'épreuve n'est pas complètement maîtrisé, en particulier les notions de base en analyse financière et en comptabilité de gestion. Les correcteurs relèvent de nombreuses erreurs dans les calculs et/ou les comptes utilisés, ainsi que sur les principes fondamentaux.

Certains candidats font cependant l'effort d'expliquer leur raisonnement pour réaliser l'exercice, ce qui permet de comprendre et d'attribuer des points.

De nombreux composants n'ont pas traité l'intégralité du sujet, probablement par manque de temps, mais peut-être également de connaissances.

Pour l'option « Finances et gestion publiques », le niveau général des candidats est jugé très faible et en baisse par rapport à l'année dernière.

Sur la forme, la qualité de l'expression écrite est médiocre, avec l'emploi d'un style inadapté (journalistique, familier), et une absence de maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe. En revanche, la présentation et la lisibilité des copies sont correctes dans l'ensemble.

Sur le fond, de nombreux candidats ne maîtrisent pas les connaissances de bases et les fondamentaux en matière de finances et gestion publiques. Cela s'explique par un manque de préparation à l'épreuve, tant du point de vue de la connaissance du programme que de la méthodologie, notamment du commentaire de texte.

En conclusion, les points forts des candidats sont globalement une bonne gestion du temps et le respect du formalisme (plan apparent).

IV - Les épreuves orales d'admission

4.1 Données chiffrées

Les résultats par épreuve sont les suivants :

Épreuve n° 1 (durée 30 minutes ; coefficient 6, note éliminatoire < 5) : *entretien avec le jury destiné à apprécier les motivations du candidat et son aptitude à exercer des fonctions d'inspecteur.*

	2025	2024
Moyenne de l'épreuve	11,20	11,14
Note la plus élevée	20,00	19,50
Note la plus faible	3,00	3,00
Notes ≥ 15 (1)	268 17,00 %	313 14,90 %
12 ≤ notes < 15 (2)	412 26,14 %	576 27,41 %
Notes ≥ 12 (3)	680	889
Total cumul (1)+(2)	43,15 %	42,31 %
10 ≤ notes < 12 (4)	311 19,73 %	422 20,09 %
Notes ≥ 10 (5)	991	1 311
Total cumul (3)+(4)	62,88 %	62,40 %
Notes < 10	585 37,12 %	790 37,60 %
Dont notes éliminatoires	23	27
TOTAL participants	1 576	2 101

Cette année, la moyenne de l'épreuve orale n° 1 est stable par rapport à celle de 2024 (11,20 contre 11,14).

Les notes égales ou supérieures à 15 sont en forte hausse par rapport à l'année dernière (+ 2,10 points). Les notes égales ou supérieures à 12 et les notes égales ou supérieures à 10 sont également en très légère hausse par rapport au millésime 2024 (respectivement + 0,84 point et + 0,48 point). Le nombre des notes éliminatoires est de 23 contre 27 en 2024.

Épreuve n° 2 (préparation : 20 minutes ; exposé et questions : 20 minutes ; coefficient 4) :
exposé sur un sujet parmi deux tirés au sort suivi de questions en rapport avec le sujet traité et/ou le programme de l'option choisie par le candidat.

	2025	2024
Moyenne de l'épreuve	10,50	10,56
Note la plus élevée	20,00	19,75
Note la plus faible	1,00	1,00
Notes ≥ 15 (1)	234 14,85 %	334 15,89 %
$12 \leq \text{notes} < 15$ (2)	348 22,08 %	465 22,12 %
Notes ≥ 12 (3)	582	799
Total cumul (1)+(2)	36,93 %	38,01 %
$10 \leq \text{notes} < 12$ (4)	256 16,24 %	340 16,18 %
Notes ≥ 10 (5)	838	1 139
Total cumul (3)+(4)	53,17 %	54,19 %
Notes < 10	738 46,83 %	963 45,81 %
Dont notes éliminatoires	47	45
TOTAL participants	1 576	2 102

La moyenne de cette épreuve est égale à 10,50. Elle est relativement stable par rapport au millésime précédent (10,56). Cette année, le nombre de notes éliminatoires est de 47 contre 45 en 2024.

Le pourcentage des notes égales ou supérieures à 15 est en baisse de 1,04 point. Les notes égales ou supérieures à 12 reculent également (- 1,08 point), de même que les notes égales ou supérieures à 10 (- 1,02 point).

Épreuve n° 3 (durée : 1 h 30 – coefficient : 1) : *traduction sans dictionnaire d'un document rédigé dans l'une des langues suivantes : allemand, anglais, espagnol ou italien.*

L'épreuve écrite de langues est obligatoire.

La répartition des candidats admissibles parmi les quatre langues proposées est la suivante :

Liste des options	Nombre de candidats ayant choisi l'option	% de candidats ayant choisi l'option
Anglais	1 409	82,78 %
Espagnol	251	14,75 %
Italien	32	1,88 %
Allemand	10	0,59 %

Les candidats choisissent majoritairement l'anglais, puis, dans une moindre proportion, l'espagnol. L'allemand et l'italien sont les deux langues les moins choisies. À noter que 6 des 1708 candidats admissibles n'ont pas composé dans cette épreuve de langues obligatoire, entraînant de fait leur élimination.

4.2 Appréciation du jury

Épreuve n° 1 : *entretien avec le jury destiné à apprécier les motivations du candidat et son aptitude à exercer des fonctions d'inspecteur.*

Meilleur que sur le précédent millésime, le niveau des candidats apparaît plutôt bon. Dans l'ensemble, les candidats ont fait preuve d'une bonne motivation, et certains ont su sortir du lot, tant du point de vue des connaissances de l'environnement économique et financier que du positionnement en tant qu'inspecteur.

Dans l'ensemble, les concourants sont bien préparés à l'épreuve, les présentations sont bien construites et assez pertinentes, même si elles manquent parfois de spontanéité. Le temps imparti de 5 minutes est bien respecté par les candidats.

Les meilleurs candidats font preuve de bon sens dans les réponses données aux mises en situation, avec des réponses argumentées et adaptées aux enjeux de la question posée. De plus, les candidats font preuve de très bons réflexes en matière de déontologie.

En revanche, pour plusieurs concourants, les métiers de la DGFIP semblent se concentrer essentiellement sur le contrôle fiscal, la sphère gestion publique apparaissant particulièrement méconnue.

Épreuve n° 2 : *exposé sur un sujet parmi deux tirés au sort suivi de questions en rapport avec le sujet traité et/ou le programme de l'option choisie par le candidat.*

Le niveau des candidats varie selon les options.

En droit constitutionnel et administratif, le niveau des candidats est globalement moyen et hétérogène.

Bien que basique, l'exposé des candidats est généralement structuré, faisant apparaître un plan en deux parties relativement équilibré ainsi que la problématisation du sujet. Cependant, le contenu de la présentation est insuffisant dès lors que la majorité des candidats se bornent à exposer des connaissances très générales et des notions jurisprudentielles imprécises. Dans l'ensemble, les candidats s'expriment clairement et sont très réactifs aux questions posées.

Les meilleurs se sont distingués par de très bonnes connaissances de la matière, avec des exemples concrets (notamment jurisprudentiels) à l'appui de leurs propos. Ce faisant, ils ont fait preuve de capacités de réflexion et de raisonnement.

En institutions, droit et politiques communautaires, le niveau est très hétérogène. Quelques très bons candidats se sont détachés par leur capacité à présenter un exposé structuré, étayé et problématisé, ainsi que par leur capacité à mettre en valeur et en perspective les connaissances acquises sur l'ensemble de la matière.

À l'opposé, quelques candidats ont fait preuve d'un manque manifeste de connaissances, lié certainement à un manque de préparation de l'épreuve orale. Ce constat rejoint d'ailleurs les observations qui avaient déjà pu être faites à l'occasion de l'épreuve écrite.

Plus globalement, et au-delà de ces deux extrêmes, les candidats ont en majorité été en capacité de mobiliser les aspects fondamentaux du programme. Cela étant, ils sont trop souvent peu en mesure de les approfondir. Faute de maîtrise, que ce soit en matière juridique, institutionnelle ou politique, il a souvent été difficile d'avoir, dans l'exposé et dans les échanges, des prises de position suffisamment structurées et argumentées. Ces connaissances, de surface, ont même parfois occasionné des confusions et des maladresses qui auraient pu être évitées si des efforts plus conséquents avaient été fournis dans la révision des différents pans du programme.

En droit civil et procédures civiles, le niveau global des candidats est inférieur à celui constaté les années précédentes.

De nombreux candidats manquent soit de connaissances juridiques essentielles, soit de capacité de conceptualisation des concepts juridiques.

Les meilleurs candidats ont été en mesure de se confronter à un cas pratique et à dérouler la méthode à même de permettre sa résolution.

En droit des affaires, le niveau est hétérogène et les prestations des candidats sont moyennes. Les connaissances sont souvent approximatives et le vocabulaire juridique souvent méconnu.

La grande majorité des candidats ont présenté le sujet choisi de manière structurée avec un raisonnement cohérent.

Les candidats ont eu des difficultés à gérer le temps de l'exposé (souvent trop court) en raison d'un manque de connaissances.

En analyse économique, le niveau général des candidats est très moyen. Les connaissances sont souvent partielles et relèvent davantage de notions de culture générale que de véritables connaissances économiques. De nombreux candidats n'arrivent pas à faire preuve de hauteur de vue et à développer une réflexion sur les concepts théoriques et leurs applications. Par conséquent, le traitement des sujets est relativement court et les échanges avec les candidats sont limités. Bien que les connaissances restent perfectibles, l'expression orale des candidats est correcte et ils se sont attachés à réaliser un plan pour le traitement du sujet.

En économétrie et statistique, bien qu'à nouveau hétérogène, le niveau global des candidats apparaît meilleur que celui relevé lors du précédent millésime. Si certains n'ont pas suffisamment appréhendé la matière afin de traiter correctement le sujet sélectionné, plusieurs concourants ont néanmoins su démontrer une bonne maîtrise des outils mathématiques et un recul suffisant quant à leur application.

Les candidats qui ont étudié le programme ont été en mesure de traiter le sujet et de répondre à l'ensemble des questions.

En mathématiques, le niveau général est meilleur que les années précédentes mais demeure hétérogène sur l'ensemble des candidats.

La plupart des candidats ont traité les exercices choisis, mais certains ont eu des difficultés à respecter le temps imparti pour présenter leurs principaux résultats.

Les plus faibles ont traité partiellement les exercices et n'ont quasiment pas réussi à répondre aux questions annexes (reste du programme), ce qui dénote un manque de préparation et plusieurs impasses sur le programme de l'option.

À l'inverse, les meilleurs candidats ont réussi à traiter le sujet choisi, et ont quasiment tous réussi à présenter leurs résultats au jury dans les temps impartis avec un niveau de détail suffisant. Ceux-ci ont également répondu à toutes les questions du jury et ont souvent fait preuve de hauteur de vue et de recul lorsqu'ils étaient confrontés à des questions plus difficiles en lançant des pistes intéressantes.

Enfin, les membres du jury invitent fortement les aspirants inspecteurs à ne pas faire d'impasse sur le programme de mathématiques.

En gestion comptable et analyse financière, le niveau des candidats est faible et hétérogène.

Le manque de connaissances fondamentales de la matière et de vocabulaire technique a un impact non négligeable sur les prestations orales. Il ressort également que la comptabilité générale est mieux préparée par les concourants, au détriment de l'analyse financière et de la comptabilité de gestion.

Un niveau d'expression des candidats parfois peu soutenu et non maîtrisé sur le plan technique a également pu être relevé.

Les excellents concourants détenaient les connaissances techniques attendues et ont démontré une capacité d'analyse, de réflexion et de compréhension des éléments du programme.

En finances et gestion publiques, le niveau est hétérogène et globalement assez faible sur la matière.

Certains candidats présentent un niveau satisfaisant, voire excellent, dans la présentation du sujet, avec une problématique bien posée et une argumentation très bien structurée et dynamique. Chez ces concourants, l'échange avec le jury apparaît également construit et offre une analyse critique des finances publiques au regard de l'actualité riche de la matière ou des missions exercées par la DGFIP dans le domaine.

À l'inverse, une part importante des candidats n'a pas réussi à s'approprier l'épreuve dans ses différentes composantes. En effet, ces derniers souffrent d'une connaissance très superficielle du programme, illustrée par l'absence de connaissances des concepts théoriques fondamentaux ou des principaux agrégats. Le plus souvent, ils n'ont pas été en mesure d'interagir avec le jury et n'ont pas su proposer une réflexion structurée et argumentée.

Le faible niveau observé chez certains candidats semble être la conséquence directe d'un manque d'investissement dans la matière et une incompréhension des attendus de l'épreuve de finances et gestion publiques.

Je tiens tout d'abord à adresser mes sincères remerciements à l'équipe de l'ENFiP pour la qualité de son accompagnement tout au long du concours. Sa disponibilité, son professionnalisme et son dynamisme ont largement contribué au bon déroulement des épreuves, tant écrites qu'orales. Sa présence attentive et bienveillante lors des oraux a été unanimement saluée par l'ensemble des membres des jurys.

Je remercie également chaleureusement les membres des différents jurys pour leur engagement dans l'organisation et l'évaluation des épreuves, qui a permis d'assurer un processus de sélection rigoureux et exigeant.

Le nombre important de candidats inscrits atteste l'intérêt pour ce concours (7 386 inscrits contre 7 340 en 2024).

Le taux de féminisation à l'issue de l'admission atteint 48,07 %.

Analyse des épreuves écrites

Les copies montrent une bonne appropriation des attendus méthodologiques : la structuration des devoirs est globalement maîtrisée. Toutefois, des lacunes importantes en orthographe et syntaxe ont été relevées. Une attention accrue à la relecture des copies devra être rappelée dans les conseils aux futurs candidats.

Sur le fond, des insuffisances dans la mobilisation des connaissances et la construction des raisonnements ont été constatées. Les savoirs mobilisés demeurent souvent inégaux, parfois fragiles ou déconnectés d'un raisonnement structuré et mis en perspective.

Analyse des épreuves orales

L'ensemble des entretiens de motivations a été l'occasion d'un échange fluide, constructif et direct. Ce temps a permis au jury de mieux connaître les parcours, les motivations, la personnalité de chacun des candidats. Le jury cherche avant tout à évaluer les capacités d'analyse, le raisonnement, la posture et la motivation des candidats, y compris à travers les questions les plus techniques. L'entretien doit être abordé comme un moment de démonstration de l'engagement du candidat à intégrer la DGFIP dans des fonctions de responsabilité.

Les oraux ont pleinement rempli leur rôle de révélateurs du potentiel des candidats. Ils ont permis à certains profils, moins performants à l'écrit mais convaincants à l'oral, d'accéder à l'admission.

Une préparation rigoureuse reste indispensable. Le niveau d'exigence des épreuves est aligné sur les attentes placées dans les futurs cadres de la DGFIP : adaptabilité, capacité à porter les transformations, représentation valorisante de l'administration et fort engagement dans le service public.

La réforme du concours externe d'inspecteur des finances publiques qui entrera en vigueur pour la prochaine sélection permettra de diversifier les viviers et d'attirer de nouveaux collaborateurs.

Le président du jury

Signé

Jean LABAYEN
Administrateur de l'État